

Aarau 15.01.2024

Appel d'offres : Subvention de la Société suisse de chirurgie vasculaire

Objectif:

La Société suisse de chirurgie vasculaire (SSCV) souhaite encourager la relève. Par le biais d'une subvention, les jeunes chirurgiens vasculaires en formation postgraduée (âgés de moins de 40 ans, travaillant dans un établissement de formation postgraduée en chirurgie vasculaire reconnu par l'ISFM et membres de la SSCV (juniors ou membres à part entière)) peuvent être soutenus financièrement dans leur développement clinique ou académique. Cela sera possible pour des contributions pour des travaux de recherche, une formation postgraduée limitée dans le temps dans une institution reconnue à l'étranger ou des contributions pour des voyages à des congrès internationaux (participation active avec présentation), des cours ou autres.

Subvention:

La SSCV met chaque année CHF 10'000.00 à disposition. Une commission évalue les demandes reçues, ensuite le comité de la SSCV décide de l'attribution. Une répartition sur plusieurs demandes est possible. La demande doit être déposée **au plus tard le 30.9.2024**. L'attribution a lieu avant la fin novembre pour l'année suivante. Les demandeurs seront informés de la décision par écrit et par e-mail. La subvention est versée dans un délai d'un an après l'attribution, lorsqu'un premier rapport intermédiaire sur la mise en œuvre est disponible. Lors d'une publication, le soutien de la SSCV doit être mentionné.

Procédure à suivre:

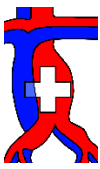
Une demande écrite doit être formulée avec les indications suivantes:

Demandeur:

Nom, prénom, adresse de contact y compris e-mail, grade académique, poste actuel et position, jusqu'à quand est-il employé, curriculum vitae, letter of motivation, coordonnées bancaires.

Pour les projets scientifiques (les critères d'évaluation sont indiqués sur le site de la SSCV):

- Problématique (doit être claire et pouvoir être traitée dans le cadre de l'étude)
- Design de l'étude
- Plan d'analyse (puissance statistique, traitement des données incomplètes,
- Comparabilité des groupes, par ex. en ce qui concerne les facteurs de confusion possibles, etc.)
- Plan budgétaire clair (somme totale, part de la subvention SSCV, temps de travail de l'*étudiant(e), etc.



- demandeur* n'est pas payé, mais d'autres dépenses/personnel le sont)
- Lettre de recommandation/de soutien du directeur* de l'établissement de formation postgraduée

En cas de formation clinique:

- Objectif de la formation postgraduée, y compris intérêt spécifique pour cette formation.
- Comment la formation continue prévue complète-t-elle l'expérience acquise ?
- Autres contributions reçues pour la formation postgraduée prévue ?
- Lettre de recommandation du responsable de l'établissement de formation postgraduée
- Lettre de confirmation du responsable de l'institution à visiter

Budget avec le montant demandé (total et part de la subvention SSCV, temps de travail du* demandeur* n'est pas payé, mais les frais de participation ou de frais de subsistance)

En cas d'attribution d'un soutien financier, selon la durée du projet des rapports intermédiaires réguliers, dans tous les cas un rapport final formel, ainsi qu'une déclaration du soutien de la SSCV à un endroit pertinent (par ex. sur des publications scientifiques) sont demandés.

La demande, y compris tous les documents, doit être envoyée par voie électronique dans les délais impartis à.

Secrétariat SSCV c/o Meister ConCept GmbH

Bahnhofstrasse 55

5001 Aarau

Emai: sgg-sscv@meister-concept.ch